

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 80 (1944)
Heft: 33

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

Partie corporative : *Avis aux sections de la S. P. R. — Assemblée des délégués S. P. R. — Comptes généraux S. P. R. — Vaud : Places au concours. — Genève : U. I. G. : Des intentions aux actes. — Communiqué.*

Partie pédagogique : *Henri Baumard : La radioscolaire ou... beaucoup de bruit pour rien ! — A. Taban : Un volatile plantigrade : le grèbe huppé. — Rappels : De l'éducation intellectuelle... De la culture professionnelle... — Poésie. — Textes littéraires. — Les livres.*

PARTIE CORPORATIVE

AVIS AUX SECTIONS DE LA S. P. R.

L'assemblée des délégués, réunie à la Neuveville, le 26 août dernier, a décidé le prélèvement pour 1944 d'une cotisation extraordinaire de 2 fr. au minimum par membre en faveur du *Fonds d'Entr'aide pour les instituteurs victimes de la guerre*. Les comités des sections voudront bien, sans tarder, en prélever le montant et le verser au compte de chèques II 1978.

Le Comité.

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DE LA S. P. R.

à la Neuveville, samedi 26 août 1944

Résumé des délibérations

C'est dans la cour du château du Schlossberg, à la Neuveville, que se tint, samedi 26 août dernier, l'assemblée bisannuelle des délégués de la S. P. R.

A 16 heures, le président central Junod ouvrit la séance, saluant la présence de tout un chacun, et particulièrement celle du président du S. L. V., M. le Dr Bœsch, et celle du rédacteur de la « Schw. Lehrerzeitung », M. Peter.

Le *procès-verbal* de la dernière assemblée, à Genève en 1942, est admis, sans que la lecture en ait été demandée.

Le *rapport présidentiel* relève tout d'abord les excellentes relations entretenues par le Comité S. P. R. — tout particulièrement par le président — avec les sections de notre association, ainsi qu'avec notre société sœur, le S. L. V. Il prévoit le moment pas très éloigné, nous osons l'espérer, où ces relations reprendront avec les associations qui formaient la F. I. A. I. Des jalons ont été déjà posés ; toutes démarches seront faites en temps utiles pour renouer les liens si tragiquement rompus. La question de l'*Educateur* a été l'objet de toute la sollicitude du Comité : pour résoudre en partie le problème financier, l'administration en a été con-

fiée à l'Imprimerie Nouvelle Ch. Corbaz S.A., à Montreux, qui assure un rendement des annonces plus satisfaisant. La Commission administrative du journal, réunie en décembre dernier, s'est unanimement prononcée pour un développement de notre organe professionnel, en particulier en donnant une importance plus grande à la partie pratique. C'est alors l'occasion, pour le président, d'adresser une pensée émue à la mémoire du rédacteur Albert Rudhardt, mort à la tâche, et de féliciter les auteurs de la si intéressante brochure « L'Ecole vivante et les Centres d'intérêt », que la S. P. R. s'est fait un devoir d'encourager, les promoteurs vaudois des « Leçons pratiques » et les animateurs genevois des « Cahiers documentaires ». La S. P. J. vient, le matin même, de prendre la décision de principe de renoncer à la publication de la « Partie pratique » de l'« Ecole bernoise », et d'appuyer la parution d'un organe romand de documentation scolaire. Ces efforts régionaux réunis sont de bon augure pour le développement de l'*Educateur*. Le rapport rappelle ensuite les décisions prises par les sections à propos du *Grep*, dont la S. P. R. s'est fait recevoir membre collectif. Le président s'est mis en rapport avec les *instituteurs internés*. C'est d'une aide morale et intellectuelle qu'ils ont avant tout besoin. Ils sont actuellement 171, disséminés dans le pays. D'entente avec le S. L. V., et avec l'autorisation des autorités militaires compétentes, toutes mesures opportunes seront prises pour que ces collègues puissent, malgré leur dispersion, bénéficier de notre sollicitude : trois semaines pédagogiques auront lieu en octobre, destinées à les renseigner sur notre pays et ses institutions, tout en leur donnant l'occasion de se préparer à reprendre leur activité professionnelle. Continuant les tentatives faites par ses prédécesseurs, le Comité a cherché à se rapprocher des *instituteurs romands* ne faisant pas partie de notre groupement. Ces tentatives, si elles n'ont pas obtenu tout le succès désiré, ont toutefois eu pour effet la demande de l'Union du Personnel enseignant protestant du Valais, dont l'affiliation est soumise à l'approbation des délégués.

Le rapport présidentiel est admis avec remerciements à son auteur.

M. Serex, trésorier, présente son *rapport de caisse*. Il commente les divers postes des comptes, dont le relevé a été remis aux délégués. Vérifiés par les représentants de la S. P. N. et de la S. P. J., ces comptes ne suscitent aucune observation, et sont admis avec décharge au trésorier et aux vérificateurs. Vu l'état satisfaisant de nos finances, la *cotisation ordinaire* de 9 fr. est maintenue. Rappelons que dans cette somme est compris l'abonnement à l'*Educateur*.

La S. P. R. ne peut rester indifférente à l'immense clameur de détresse qui s'élève partout autour de nous. Que de souffrances et de misères elle aura à soulager dès qu'elle le pourra : des collègues devront être secourus, leurs enfants devront être sauvés. Pour cela de l'argent sera nécessaire, et notre *Fonds d'Entr'aide pour les instituteurs victimes de la guerre*, qui a déjà rendu quelques modestes services, doit être augmenté. Tous les délégués sont d'accord et manifestent un bel enthousiasme que traduisent leurs généreuses propositions. Finalement, il est décidé que pour 1944 déjà une *cotisation minimum extraordinaire* de 2 fr. sera demandée à tous les membres, leur laissant la possibilité de l'augmenter,

et que 5000 fr. seront prélevés sur le Fonds de réserve de la Caisse de secours. Le même effort est prévu pour l'année 1945.

L'admission de l'U. P. P. V. comme nouvelle section de la S. P. R. provoque une longue discussion. Nos statuts sont formels : seules des « sociétés pédagogiques sans caractère politique ou religieux pourront être admises » dans la S. P. R. L'épithète de « protestante » qu'a l'Union sollicitant son affiliation est, pour les délégués genevois, un obstacle à son admission. Le secrétaire Rebetex explique longuement et clairement la situation particulière des quelque vingt instituteurs œuvrant en terre valaisanne. Une interprétation large des statuts semble ici être de mise, et il n'y a pas à craindre de créer un précédent regrettable en les admettant sous certaines conditions comme section de la Romande. C'est l'opinion de la majorité des délégués : l'U. P. P. V. est donc admise dans la Fédération qu'est la S. P. R.

L'ordre du jour appelle la *question de l'Éducateur*. Rob. Jaquet, qui remplaça momentanément Rudhardt comme rédacteur, et à qui le président Junod adresse ses plus vifs remerciements, présente un rapport circonstancié, fruit non seulement des expériences faites pendant la courte période où il fut à la tête de l'Éducateur, mais surtout d'une étude longue et approfondie de la question. Si la partie pratique, mieux la partie documentaire, du journal est nécessaire, la désignation d'un rédacteur spécial n'est pas indiquée pour le moment. Des correspondants de sections, tout comme pour la partie corporative, sont désignés qui, avec le rédacteur, donneront à la partie pédagogique ce qui lui manque et ce qu'on lui réclame.

Pour nommer un successeur à Rudhardt, les Vaudois présentent la candidature de M. André Chabloz, maître prim. supérieur à Lausanne. M. Gaudin, président de l'U. I. G., au nom de sa section, propose M. Gustave Willemin, ancien président de la S. P. R. Les deux candidats sont de valeur, et grande est la perplexité des délégués. Une longue discussion suivit où les mérites incontestables des deux candidats furent mis en évidence. Finalement André Chabloz est désigné comme *rédacteur de la partie pédagogique de l'Éducateur*. Toutefois, assurance est donnée aux délégués genevois qu'en cas de vacance dans la rédaction du journal, le poste sera réservé à Genève.

C'est dans le Jura Bernois qu'aura lieu le prochain congrès S. P. R., en 1946, sauf imprévu. Cependant, il paraît prématuré d'en désigner aujourd'hui déjà le lieu. Mais le choix du sujet à traiter doit être d'ores et déjà arrêté. Des propositions sont parvenues des sections vaudoise et neuchâteloise. Le comité pense pouvoir les synthétiser sous cette forme : « Droits de la Société sur l'Enfant et devoirs envers lui. — Le rôle de l'instituteur. » M. Lagier, Genève, préférerait voir traiter « La charte internationale de l'instituteur après la guerre ». Ce sujet, proposé en cours de séance, est retenu comme complément du premier.

Cette laborieuse séance, empreinte d'un réel effort commun en vue de vaincre toutes les difficultés administratives, se termina à 19 h. 45, juste assez tôt pour permettre aux délégués de se rendre à la représentation de gala au « Schlossberg ».

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE ROMANDE

I. COMPTES GÉNÉRAUX DE LA S.P.R.

A. Résumé des comptes annuels.

a) Recettes :

	1942	1943
1. Cotisations et abonnement <i>Educateur</i>	Fr. 17 125.—	19 280.—
2. Versements de Payot et Cie pour l' <i>Educateur</i> et des Sociétés d'assurances	» 915.55	925.90
3. Intérêts des capitaux	» 187.30	162.75
4. Recettes diverses	» 1 646.20	1 166.65
Totaux	Fr. 19 874.05	21 535.30

b) Dépenses :

1. Factures Imprimeries Réunies, pour <i>Educateur</i>	Fr. 12 540.35	12 213.80
2. Rédacteurs et collaborateurs	» 4 421.—	4 195.—
3. Frais de rédaction et Comité de rédaction	» 320.65	475.35
4. Séances du Comité et de l'Assemblée des délégués	» 1 043.60	719.85
5. Frais d'administration	» 805.14	818.58
6. Délégations	» 682.10	398.40
7. Subventions et cotisations	» 640.30	545.30
8. Divers	» 1 596.35	630.25
Totaux	Fr. 22 049.49	19 996.53
Déficit de l'exercice	Fr. 2 175.44	—.—
Boni de l'exercice	Fr. —.—	1 538.77

B. Fonds de réserve.

1. Carnet d'épargne	Fr. 13 012.50	13 321.55
2. Titres	» 4 000.—	4 000.—
3. Intérêts	» 309.05	316.40
Totaux au 31 décembre	Fr. 17 321.55	17 637.95

C. Bilan.

Fonds de réserve	Fr. 17 321.55	17 637.95
Solde débiteur	» 1 900.77	362.—
Totaux	Fr. 15 420.78	17 275.95
Diminution	Fr. 1 866.39	—.—
Augmentation	» —.—	1 855.17

II. CAISSE DE SECOURS.**A. Résumé des comptes.***a) Recettes :*

1. Dons	Fr.	100.—	100.—
2. Intérêts des obligations C. F. V.	»	628.50	628.50
Totaux	Fr.	728.50	728.50

b) Dépenses :

1. Secours payés	Fr.	200.—	220.—
2. Subventions	»	—.—	—.—
3. Divers	»	300.—	300.—
4. Versement à réserve	»	—.—	—.—
Totaux	Fr.	500.—	520.—
Bénéfice de l'exercice	Fr.	228.50	208.50

B. Fonds de réserve.

Carnet d'épargne	Fr.	5 630.60	5 764.30
Carnet d'épargne intérêts	»	133.70	136.90
Obligations C. F. V.	»	19.000.—	19 000.—
Totaux	Fr.	24 764.30	24 901.20

C. Bilan.

Fonds de réserve	Fr.	24 764.30	24 901.20
En caisse ou en dépôt B. C. V.	»	3 339.20	3 547.70
Totaux	Fr.	28 103.50	28 448.90
Augmentation	Fr.	362.20	345.40

III. FONDS LOCHMANN ET PROGLER.

Carnet d'épargne	Fr.	657.—	672.60
Retraits	»	—.—	200.—
		657.—	472.60
Intérêts	»	15.60	11.60
Totaux	Fr.	672.60	484.20

IV. FONDS DES CONGRÈS.

Carnet d'épargne	Fr.	568.45	581.90
Versement du Congrès de Genève	»	—.—	400.—
Intérêts	»	13.45	13.80
Totaux	Fr.	581.90	995.70

V. FONDS D'ENTR'AIDE POUR INSTITUTEURS VICTIMES DE LA GUERRE

Carnet d'épargne	Fr.	1 158.60	1 479.60
Intérêts	»	27.50	34.50
Versement	»	293.50	—.—
Totaux	Fr.	1 479.60	1 514.10

EFFECTIF DE LA S.P.R.

a) Membres des sections		1942		1943
Vaud, S. P. V.		1273		1279
Genève : U. I. G. MM.	139		126	
U. I. G. Dames	196		191	
U. A. E. E.	—		84	
		335		401
Neuchâtel, S. P. N.		395		397
Jura, S. P. J. : abonnés	62		58	
non abonnés	522	584	533	591
b) Membres individuels S. P. R.		26		23
Totaux		2613		2691
Abonnements individuels		97		101

La Tour de Peilz, mars 1944.

Le trésorier : **Ch. Serex.**

VAUD**PLACES AU CONCOURS**

Maître prim. supérieur : Rossinières. 29 septembre.

Instituteur : Grandvaux, 30 septembre.

Institutrices : Moudon, deux places. 29 septembre.

Maîtresses d'ouvrage : Lucens 29 septembre. — Grandvaux, 30 septembre.

Maîtresse de coupe : Yverdon, 30 septembre.

GENÈVE**U. I. G.****DES INTENTIONS AUX ACTES****III**

Tandis que le personnel cantonal se trouve sous la menace d'un groupe de fauteurs de désordre social camouflés derrière la ligue des contribuables, nos collègues de la Ville de Genève et des Services industriels verront incessamment leurs soucis allégés : en effet, le Conseil d'Etat a reçu un avertissement officiel de la Ligue des Contribuables l'informant que celle-ci lancerait un référendum contre les centimes additionnels nécessaires à la couverture financière d'allocations extraordinaires d'automne si le Grand Conseil adoptait le projet qui lui avait été soumis par le gouvernement ; par contre, le Conseil municipal de la Ville est saisi d'un projet d'allocations d'automne et d'un nouveau plan d'allocations de renchérissement du coût de la vie pour 1945, projet qui sera très vraisemblablement admis.

Le premier de ces textes correspond exactement aux propositions que nous avons présentées ce printemps dernier, au nom de l'ensemble du personnel cantonal genevois. (200 fr. jusqu'à 6000 fr. de traitement

annuel, 150 fr. de 6001 fr. à 8000 fr. et 100 fr. au-dessus de 8000 fr.) Pour les ménages de plus de deux personnes, nous avons demandé 40 fr. par enfant ou charge légale ; les projets officiels en sont restés à 20 fr. par charge ; en bref, c'est la seule différence importante trouvée entre les deux conceptions, celle du Conseil administratif et la nôtre.

Quant aux normes qui seront très probablement adoptées en faveur de nos collègues de la Ville et des S. I. pour 1945, elles ont la teneur suivante :

Article premier. — Une allocation extraordinaire pour renchérissement du coût de la vie est accordée au personnel régulier et temporaire de l'administration municipale pour l'exercice 1945. Elle est calculée comme suit :

1. *Mariés, célibataires, veufs et divorcés avec une charge légale :*

Traitements

jusqu'à Fr. 5.000,—	Fr. 100,— par mois
de > 5.001,— à 5.500,—	> 90,— > >
de > 5.501,— à 6.000,—	> 85,— > >
de > 6.001,— à 6.500,—	> 80,— > >
de > 6.501,— à 7.000,—	> 72,50 > >
de > 7.001,— à 7.500,—	> 70,— > >
de > 7.501,— à 8.000,—	> 67,50 > >
de > 8.001,— à 8.500,—	> 65,— > >
de > 8.501,— à 9.000,—	> 62,50 > >
de > 9.001,— et plus	> 55,— > >

2. *Célibataires, veufs et divorcés sans charge de famille :* Le 50 % des prestations précitées.

L'octroi de cette allocation ne comporte pas de déclassement. Pour les employés réguliers mariés ou supportant une charge légale de famille complète, ainsi que pour le personnel engagé dans l'administration municipale à titre temporaire, mais travaillant de façon constante, le salaire annuel — y compris les allocations précitées — ne pourra être inférieur à 5.000 francs.

Le produit du travail du conjoint et celui des enfants de moins de vingt ans — pour autant qu'ils dépassent 600 francs par année — seront additionnés dans le montant du traitement pour servir de base à ces allocations.

Art. 2. — Le personnel régulier et temporaire de l'administration municipale, employés et ouvriers, recevra mensuellement une allocation familiale de 25 francs par enfant âgé de moins de vingt ans ou par charge légale de famille (ces allocations ne sont versées aux célibataires, veufs et divorcés avec charges que pour la deuxième charge et les suivantes).

Art. 3. — Les périodes de service militaire ne sont pas considérées comme absences.

Le rapport du Conseil administratif de la Ville mériterait d'être reproduit dans son intégralité ; faute de place, nous en extrayons seulement les deux tableaux ci-dessous.

TABLEAU No I

Calculs établis pour un ménage de quatre personnes, soit fonctionnaire marié, avec deux charges légales

Salaires jusqu'à	Augmentation réelle du coût de la vie	Proposition du Dép.féd. de l'écon. publ.	Allocations 1944	Allocations proposées par le Conseil administratif pour 1945
Fr. 4.000	75 ^o / _o	37 ^o / _o	Fr. 1.740,— 43,5 ^o / _o	Fr. 1.800,— 45 ^o / _o
» 5.000	62 ^o / _o	31 ^o / _o	» 1.740,— 34,8 ^o / _o	» 1.800,— 36 ^o / _o
» 6.000	61 ^o / _o	31 ^o / _o	» 1.560,— 26 ^o / _o	» 1.620,— 27 ^o / _o
» 7.000	56 ^o / _o	28 ^o / _o	» 1.410,— 20,1 ^o / _o	» 1.470,— 21 ^o / _o
» 8.000	56 ^o / _o	28 ^o / _o	» 1.350,— 16,9 ^o / _o	» 1.410,— 17,6 ^o / _o
» 9.000	56 ^o / _o	28 ^o / _o	» 1.290,— 14,3 ^o / _o	» 1.350,— 15 ^o / _o
» 10.000	56 ^o / _o	28 ^o / _o	» 1.200,— 12 ^o / _o	» 1.260,— 12,6 ^o / _o
» 11.000	56 ^o / _o	28 ^o / _o	» 1.200,— 10,9 ^o / _o	» 1.260,— 11,5 ^o / _o
» 12.000	56 ^o / _o	28 ^o / _o	» 1.200,— 10 ^o / _o	» 1.260,— 10,5 ^o / _o

TABLEAU No II

Allocations prévues pour un employé marié sans charge légale

Salaires jusqu'à	Allocations pour 1944	Allocations proposées pour 1945
Fr. 4.000,—	Fr. 1.140,— 28,5 ^o / _o	Fr. 1.200,— 30 ^o / _o
» 5.000,—	» 1.140,— 22,8 ^o / _o	» 1.200,— 24 ^o / _o
» 6.000,—	» 960,— 16 ^o / _o	» 1.020,— 17 ^o / _o
» 7.000,—	» 810,— 11,6 ^o / _o	» 870,— 12,4 ^o / _o
» 8.000,—	» 750,— 9,4 ^o / _o	» 810,— 10,1 ^o / _o
» 9.000,—	» 690,— 7,7 ^o / _o	» 750,— 8,3 ^o / _o
» 10.000,—	» 600,— 6 ^o / _o	» 660,— 6,6 ^o / _o
» 11.000,—	» 600,— 5,5 ^o / _o	» 660,— 6 ^o / _o
» 12.000,—	» 600,— 5 ^o / _o	» 660,— 5,5 ^o / _o

Ils montrent que les autorités municipales s'efforcent de tenir compte des normes émises par la très conservatrice et prudente Commission consultative du Département fédéral de l'Economie publique. Que dire alors des Autorités cantonales ?

En sortant des chiffres officiels qui ne revêtent plus qu'une valeur signalétique discutable, tenons-nous en à un fait réel. Nous le trouvons dans un ménage collectif, placé sous le contrôle public qui l'oblige à observer la plus stricte vigilance en matière d'économie domestique : il s'agit du Sanatorium populaire genevois de Montana. De 1940 à 1943 (et non pas de 1939 à fin 1944) son compte d'exploitation a passé de 280.000 francs environ à 384.000 fr. ; et si nous faisons abstraction des postes spécifiquement particuliers à l'entreprise pour ne retenir que ceux d'ordre général, on passe de 151.000 fr. à 256.000 fr. avec une augmentation de 70 %. Voilà la réalité ! L'augmentation réelle de nos charges, de 1939 à aujourd'hui, dépasse le 80 %. Tous les raisonnements juridiques ou financiers, toutes les arguties qu'on nous opposera pour nous refuser des allocations ou une augmentation de celles de renchérissement pour 1945, nous laisseront insensibles quant à leur valeur objective. Un fait domine tous les autres : en regard d'autres catégories sociales du pays, nous sommes bernés, frustrés, spoliés. Nos autorités comprendront-elles que la patience a des limites ? Tant va la cruche à l'eau qu'un jour...

Nous réclamons la justice pour tous !

G. B.

Nous nous excusons de devoir renvoyer à huitaine les chroniques vaudoise et neuchâteloise, ainsi que le compte rendu du Congrès de la S. P. J., à Neuveville.

Réd.

COMMUNIQUÉ

La fosse à compost

Actuellement, dans la plupart des jardins, l'ancienne fosse à compost, nauséabonde et peu pratique, a disparu. Une méthode plus rationnelle de transformer les déchets organiques en humus est employée, où l'air, indispensable à cette transformation, joue un grand rôle. Quatre planches d'environ 1,20 m. de long et de 30 à 40 cm. de large sont clouées, constituant un cadre qu'on pose à même le sol. On y jette les déchets du jardin en couches successives de 10 à 15 cm. d'épaisseur qu'on arrosera copieusement après avoir saupoudré de 400 à 500 gr. de *Composto Lanza*. Chaque fois que le cadre est plein, on le soulève pour pouvoir le remplir de nouveau, sans négliger d'arroser chaque couche et de répandre le compost. Après six à huit semaines le tas ayant atteint environ 1,50 m. de haut, on enlève le cadre, on brasse le tas et on le reforme en arrosant si besoin est. On obtient ainsi, en cinq à six mois, un compost de première qualité, exempt de parasites, et d'une valeur égale si ce n'est supérieure à celle du fumier.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LA RADIOSCOLAIRE OU... BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN !¹

Tel est bien le titre qu'on eût pu donner aux réflexions simplistes publiées ici même sur l'importante question de la radio à l'école.

Mais contre cette condamnation assez brutale d'un moyen d'enseignement, encore dans l'enfance il est vrai, et qui a fait ses preuves pourtant dans toutes les classes où il est expérimenté de façon intelligente, nous voudrions nous élever et apporter au procès quelques arguments qui nous semblent assez pertinents.

Ces arguments, nous les trouvons dans un remarquable exposé fait récemment à Genève par un spécialiste en la matière puisqu'il préside aux travaux de la Commission genevoise des émissions radioscolaires².

Cet exposé établi sur la foi de documents indiscutables, tous les instituteurs sceptiques, les tièdes aussi, devraient pouvoir le lire et l'étudier puisqu'ils n'ont pu venir l'écouter.

De cette conférence donc, voici un bref résumé qui permettra de situer le problème et de montrer surtout avec quel sérieux cette technique nouvelle est sans cesse perfectionnée.

Il y a treize ans, à l'instar de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis et des Pays scandinaves, la Société suisse de radiodiffusion organisait à l'intention des élèves des écoles primaires les toutes premières émissions destinées à être écoutées dans les classes.

Cette longue période d'expérimentation d'un nouveau procédé d'enseignement qui a ses méthodes, ses lois, ses déficiences, ses qualités, a permis de réaliser des progrès. Qu'on en soit enchanté ou qu'on la déplore, la radiodiffusion scolaire a conquis sa place, elle existe, elle se développe, elle prend de plus en plus d'importance et l'après-guerre lui imposera des tâches nouvelles et imprévues.

Certes la radioscolaire peut prêter à la critique. Et c'est heureux puisqu'elle a pour juges, les maîtres et les maîtresses qui l'écoutent avec leurs élèves, juges impitoyables on l'a bien vu, qui seraient sans doute fort ennuyés si l'on apportait à juger leurs efforts la même sévérité qu'ils témoignent à la radioscolaire organisée pourtant avec le plus grand soin.

Dans le Tessin, par exemple, sait-on que la radioscolaire est obligatoire et inscrite à l'horaire régulier de la semaine? Ailleurs, elle est facultative. Une Commission *centrale* règle les questions d'organisation générale. Des Commissions *régionales* assurent alors la coordination entre les émetteurs. Des Commissions *locales* enfin se chargent du travail dans chaque ville pourvue d'un studio.

A Genève, la Commission locale est exclusivement composée de membres du corps enseignant et travaille en parfait accord avec le Département de l'Instruction publique. Cette Commission choisit les sujets, les soumet à la Commission régionale qui désigne les auteurs et les inter-

¹ Voir *Educateur* No 12 du 25 mars 1944.

² *La Radio et l'Ecole*, conférence faite sous les auspices de la Société des Amis de Radio-Genève, par M. René Dovaz, président de la Commission régionale des Emissions radioscolaires.

prêtes et surveille l'exécution. Surveiller l'exécution cela veut dire tout aussi bien faire refaire aux auteurs leur texte jusqu'à trois fois, qu'obtenir des interprètes la plus parfaite docilité quant aux exigences du metteur en ondes et de la Commission. Il y a là, on le devine, une tâche délicate à laquelle la Commission locale genevoise se consacre avec d'autant plus d'intérêt qu'elle est la seule en Suisse à assumer le choix et le contrôle des interprètes en même temps que l'élaboration des émissions. Il s'opère là un travail considérable, uniquement orienté vers l'intérêt des enfants et l'enrichissement de l'enseignement, travail qui manque parfois son but, mais qui l'atteint souvent.

A ce propos, M. Dovaz citait l'opinion de l'ancien président central de la Commission des émissions scolaires — M. Schenker — expert s'il en fut en matière de radio, qui affirmait que « de toutes les émissions, les émissions radioscolaires sont les meilleures parce qu'elles sont les mieux étudiées ».

Dès le début, les responsables se sont demandé comment on pouvait concilier les exigences de la pédagogie moderne qui veut éveiller par l'observation concrète et la réflexion, l'activité de l'enfant avec cet enseignement supplétif mécanisé, où le contact entre maître et élèves est rompu avant d'avoir existé, où la classe risque d'être passive.

Certes, dans un cours diffusé, l'enseignement redevient passif et le maître lui-même est pris dans cette passivité que lui impose le haut-parleur. Bonne aubaine alors pour le maître paresseux, supplice pour le bon maître mu chaque instant par le désir de faire profiter ses élèves de ses dons et de son tempérament. Il faut donc, a dit M. Dovaz, pour que le bon maître admette cette passivité qui lui est demandée, il faut que l'apport des émissions radioscolaires soit si indiscutable, si réellement un enrichissement, qu'il se résigne d'abord, pour se laisser ensuite prendre au jeu et chercher lui-même le moyen d'intégrer la causerie diffusée dans son enseignement par la préparation des enfants à l'écoute de l'émission, et par le contrôle des travaux et des concours qui la suivront.

L'émission radioscolaire donc ne doit pas connaître la médiocrité. Elle ne doit choisir que des sujets se prêtant à la diffusion et à l'écoute en classe.

Elle ne peut être proposée qu'à des élèves ayant atteint un certain développement.

Elle doit être complétée de l'examen de documents et d'illustrations mis sous les yeux des écoliers et commentés soit au micro, soit préalablement par le maître.

La radio étant aveugle, il importe de suppléer à cette carence. C'est pourquoi la Commission romande a édité « Les Feuilles de Documentation » avec des illustrations nombreuses qui peuvent être projetées à l'épidiascope. Ces feuilles imprimés d'un seul côté peuvent être collectionnés plus facilement par les enfants qui les découpent et les collent dans des cahiers *ad hoc*.

En temps normal, la radioscolaire doit être rigoureusement supplétive. La leçon radiodiffusée doit être telle qu'elle n'ait pu être donnée par le maître habituel.

On le voit, la radioscolaire suisse est organisée avec soin. Elle n'est point parfaite. Elle demande seulement qu'on la juge avec impartialité. Elle examinera toutes les suggestions qui lui seront faites. Son unique ambition est de servir l'école.

Henri Baumard.

UN VOLATILE PLANTIGRADE : LE GRÈBE HUPPÉ

Don d'un ami de l'école, aussi adroit chasseur que généreux mécène, il a passé des rives ensoleillées du marais aux bancs de la classe où, posté à l'angle d'un pupitre, il se prête aux croquis et observations des élèves.

Mais quel est cet oiseau ?

Dénoté par les enfants tour à tour : pingouin, eider, « canard polaire », héron, selon le détail qui frappe les chercheurs, il semble mériter en partie ces appellations.

Si son bec pointu, aplatis latéralement ne rappelle pas celui du héron, son col mince, sa huppe élégante et un certain air de défi évoquent l'oiseau de la fable.

Le plumage soyeux et blanc de sa face ventrale est aussi recherché que celui de l'eider, mais pour d'autres emplois.

Ses pattes fortement cuirassées d'écaillés sont palmées-lobées et munies d'ongles larges et plats.

Le maintien presque vertical du corps, sa lourde démarche à terre, l'absence de queue, les ailes repliées sur elles-mêmes, la position des deux pattes courtes mais solides placées très en arrière du corps l'apparentent, en effet, aux pingouins.

Pourtant, ce migrateur nous revient chaque printemps et ne nous quitte qu'à fin septembre pour l'Algérie.

Il est même l'objet d'une importante et flatteuse bibliographie et de savantes controverses¹.

Dès que son nom a été prononcé, des ornithologues en herbe ont cherché et rapporté son image et quelques détails de sa vie, « Le grèbe huppé ou Dame d'eau » (*podiceps cristatus*) n'est plus un inconnu. Chacun veut savoir comment il vit car l'enfant préfère l'action au décor. Une visite ultérieure au musée régional du Palais Eynard conduira à leur tour les parents vers ce plongeur émérite de 52 cm.

En attendant le plaisir très grand de consulter le prochain ouvrage de notre érudit collègue Géroudet sur les palmipèdes, adressons-nous à ces guides aussi aimables que savants : Robin, Boubier, Brehm, Hamonville, Noll et quelques autres. Ils nous invitent à les suivre parmi les roseaux et les étangs.

C'est au printemps que le grèbe huppé nous arrive par le chemin des eaux, vif et majestueux, en bandes nombreuses qui très vite s'éparpillent en couples dont chacun occupe un étang ou un coin de berge.

Il revient souvent aux mêmes endroits mais, méfiant à bon droit, timide et rusé, il plonge au moindre danger.

¹ P. Madon, *Le problème du grèbe*, revue française d'ornithologie, mars 1926.

Il nage sous l'eau, le cou tendu, les ailes collées au tronc, manœuvrant à l'aide des pattes. Il peut prospecter en une demi-minute jusqu'à soixante mètres de fond.

Au repos, sur l'eau, il tient la tête couchée sur les épaules et les pattes relevées cachées dans les plumes des flancs.

Un long élan précède l'envol en droite ligne ou en courbe à fleur d'eau. Les ailes ouvertes sont longues, étroites, aiguës et battent très rapidement.

A la mue de printemps, apparaît le plumage de noces, collerette de plumes ornementales et cette huppe double qui lui vaut son nom. Il aime les grandes étendues d'eau marécageuse bordées de roseaux et de hautes herbes aquatiques. C'est là qu'il trouve sa nourriture consistant en poissons, petits batraciens, insectes et larves. A ce propos surgit une première controverse entre Hamonville qui déconseille la présence des grèbes dans les pièces d'eau et Noll qui déclare que la destruction du chabot par cet oiseau est un bienfait pour la pisciculture.

Après une plongée de plusieurs minutes, le palmipède réapparaît avec sa proie. Il la tourne de gauche à droite et fait disparaître dans son bec tranchant la grosse tête de ce poisson.

Les premiers jours de mai sont occupés à la confection du nid : amas d'herbes et de joncs rassemblés sans soin, flottant sur l'eau mais toujours amarré solidement à quelque jonc bien enraciné.

Plus large que haut (cm. 30/15), il ressemble plus à une plante qu'à un nid et émerge à peine.

Sur ce curieux radeau, éclosent au bout de cinq semaines, quatre à six œufs elliptiques d'un blanc sale que la femelle dissimule sous quelques brins d'herbe, si un danger l'oblige à les quitter.

Il n'est pas rare que l'éclosion se fasse même sous l'eau. Mâle et femelle couvent à tour de rôle, mais par son cri à la moindre alerte, la femelle accroît ce danger.

Les poussins pépient, à la robe de duvet blanc, strié de noir au col et à la tête, naissent en juin. Comme ils ne doivent pas être mouillés les deux premiers jours, et qu'ils ne tiendraient pas bien sur l'eau, leurs parents les prennent sur leur dos, à l'abri de leurs ailes. Ils leur pêchent et leur ingurgitent leur nourriture : larves, dytiques et poissons.

Avec patience, ils leur apprennent à plonger, à pêcher.

Les petits grèbes n'atteignent leur taille qu'en août.

Malheur au canard indiscret qui se hasarde au voisinage du couple : il est pourchassé au vol par la femelle et piqué ou pincé par le mâle en plongée.

C'est aussi le mâle qui pêche pour la famille que conduit la femelle. Il est avare de son cri, sorte de mugissement rauque et sourd. La chair des grèbes n'est pas bonne mais on les chasse pour leur plumage dont on fait des fourrures et des manchons.

En Orégon et en Californie, ils étaient massacrés par milliers. En Sibérie, dans le gouvernement d'Omsk, on en tuait jusqu'à 100.000 têtes par an. Brehm prétend qu'un chasseur en tirait pour 120 francs par jour et que le plumage se payait 5 francs pièce. La pelleterie utilisait le plumage de ces oiseaux, en Allemagne, dès le XVIIe siècle.

Une chasse plus curieuse que cruelle se pratiquait aussi sur notre lac, ainsi que le signale un auteur genevois.

On pourchassait le grèbe à la canardière ou avec un bateau à moteur.

Le volatile plongeait et replongeait jusqu'à épuisement. Comme il avait dû vider d'air, pour plonger, les cavités aériennes indispensables au vol, il lui était difficile de reprendre le chemin du ciel et il se laissait alors saisir sans résistance.

Noll constate avec satisfaction que le nombre des grèbes huppés qui tendent à rester en hiver dans les réserves de nos lacs a augmenté depuis dix ans, mais que l'instinct de la migration les incite à voler plutôt qu'à plonger quand on les poursuit en bateau à la saison d'automne. Il nous donne aussi les précisions suivantes : « séjour d'un couple en Suisse : 29 mai-26 octobre. Incubation 26 jours. Elevage 70 jours. »

Avant de suivre le départ par troupes de plus de cinquante grèbes au vol bruisant, mentionnons un fait curieux de leur vie :

Ces palmipèdes plantigrades, à terre, avalent de nombreuses plumes arrachées à leur plumage. Elles forment dans leur estomac des balles qui en occupent plus de la moitié. Certaine théorie y voit un matelas protecteur contre les arêtes des poissons et les débris épineux d'insectes ingérés et un filtre empêchant le passage dans l'intestin de ces corps blessants. Pour d'autres ornithologues, ces balles plumeuses seraient des excipients qui retiendraient les algues, le frai, et les arêtes de poissons jusqu'à leur complète digestion.

Enfin signalons, pour mémoire, les autres grèbes suivants :

Le « jougris », un tiers plus petit que son congénère huppé, vit en Asie et en Europe. La couleur de ses joues lui vaut son nom.

« L'oreillard », encore plus petit, orne ses tempes d'une mèche de plumes d'un rouge vif. Il habite les régions nordiques.

Le « grèbe à cou noir » est privé de cette parure.

Le « grèbe castagneux », plus petit encore, est le bavard et le siffleur de la famille. Plus fréquent chez nous que le grèbe huppé, il passe pour nuisible, mais sa mélodie chromatique égaie le marais. Peut-être apercevrez-vous ce sédentaire de 23 cm. à la Pointe à Bise.

Quant au « grèbe huppé », avec sa fraise et sa toque empanachée, ne laisserait-il pas l'impression de quelque gentilhomme Henri IV qui ne manquerait pas de grâce s'il n'avait les pieds plats et des bottes trop lourdes ?

A. Taban.

RAPPELS

Extraits du « Manuel élémentaire de pédagogie générale », de René Hubert et Henri Gouhier, Paris, 1930.

De l'éducation intellectuelle... Il s'agit en premier lieu de faire acquérir à l'enfant les connaissances élémentaires indispensables aux différents rôles qu'il aura à jouer dans la société, connaissance de la langue et des divers moyens d'expression des idées, connaissance des principes généraux des grandes disciplines scientifiques... connaissance des notions théoriques et pratiques les plus simples sur lesquelles repose toute l'organisation de la vie sociale... Il convient que le volume de ces connaissances soit suffisant pour que l'individu qui est réduit à s'en contenter soit

cependant en mesure de mener une vie normale d'homme, fût-ce dans la situation la plus humble où il sera contraint de demeurer... Assez volontiers, nous dirions — et c'est peut-être déjà une bien grande ambition — qu'il doit être capable de comprendre son journal quotidien.

... L'éducation intellectuelle élémentaire joue encore un autre rôle : elle donne à l'esprit ses premiers plis, ses premières habitudes, ses premières méthodes. Les connaissances bien classées enveloppent avec elles le goût de l'ordre dont l'esprit ne pourra plus se départir. La formation du jugement est ainsi le but suprême de toute éducation intellectuelle.

... La vraie curiosité scientifique se développe en raison directe de la connaissance acquise. Elle implique d'abord le sentiment de nos ignorances que n'a pas le véritable ignorant... Le rôle des instituteurs est de la développer, en la nourrissant sans la rassasier, et de l'exciter en la rectifiant, si elle avait tendance à glisser à la frivolité. L'école qui n'allume pas chez les élèves cette flamme de curiosité intellectuelle manque son but : elle ne met pas dans l'esprit de ceux qui la quitteront un jour prochain le ferment, le principe d'un développement ultérieur. Au lieu d'animer, elle momifie.

De la culture professionnelle.. Trop de jeunes éducateurs sont portés à voir dans les enfants de petits hommes : ils s'étonnent que l'enfant ne parle point leur langage, ne manie pas et ne groupe pas ses idées comme ils le font eux-mêmes, soit incapables de certains efforts de réflexion ou de raisonnement, plus simplement encore, ne se plie pas aisément à la discipline qu'on cherche à lui imposer. Ils incriminent ses mauvaises dispositions, sa mauvaise volonté, sa paresse, sa distraction, son manque d'énergie, ses sursauts de sensibilité... L'enfant doit être observé pour lui-même et traité en conséquence. En particulier, les méthodes d'enseignement comme les méthodes disciplinaires doivent reposer en premier lieu sur cette exacte connaissance de la psychologie infantile. Mieux encore, elles doivent varier nécessairement selon l'âge de l'enfant, et l'éducateur n'est en mesure de les manier efficacement que s'il sait par avance à quelles nécessités psychiques elles correspondent.

POÉSIE

LA LUNE JAUNE

Ce long jour a fini par une lune jaune
 Qui monte lentement entre les peupliers,
 Tandis que se répand parmi l'air qu'elle embaume
 L'odeur de l'eau qui dort entre les joncs mouillés.

Henri de Régner « *Odes et poésies* »
 Mercure de France, édit.

TEXTES LITTÉRAIRES

PRINTEMPS

Ah ! la saison merveilleuse ! Elle s'installe doucement, à pas furtifs, pareille à un bonheur inattendu. Et voici : les jours s'attardent dans un ciel aux nuages troués d'azur, des souffles tièdes passent sur les prairies

verdissantes, les sèves montent au cœur des hommes et des chênes, un rose soleil fait bouger l'ombre au pied des arbres ; dans le gazon tendre, quelques primevères frileuses se déplissent ; au bout des branches, les bourgeons entr'ouvrent leurs feuilles comme des doigts grêles ; des insectes se chauffent aux premiers rayons ; ivres encore de sommeil, les papillons jaunes tanguent de ci, de là ; les frondaisons jettent leurs timides chants d'oiseaux ; puis les semences voltigent dans la brise...

Une neuve allégresse circule, qui gonfle la poitrine... L'homme se dépouille de son manteau et de sa lassitude. Il renaît avec la terre.

« Le printemps noir ». Attinger, édit.

Jean Violette.

UN SENTIER DE MONTAGNE

Le sentier est étroit, caillouteux, il traverse parfois le lit chaotique d'un torrent à sec, contourne un épaulement et, quand la pente de la montagne est moins abrupte, il n'est plus qu'une piste humide à travers le pâturage hérissé des plants vigoureux de la gentiane jaune. Puis il repart sous le bois de vieux sapins dont quelques-uns, desséchés de vieillesse, se sont abattus, tout de leur long, au milieu des autres et attendent, suspendus encore par le soutien de quelques grosses branches, de s'effondrer complètement dans la mousse où leur dépouille refera l'humus nourricier. Les autres, les vivants, sortent de terre ou d'entre les rochers leurs fûts écaillés et gris. Les basses branches sont mortes ou ne portent qu'à leur extrémité un pinceau d'aiguilles vertes d'où pendent les longues barbes grises des lichens. Des campanules violettes sont à leur pied, elles se haussent au-dessus du tapis que forment les touffes du pain-de-coucou. On respire l'odeur amère de la terre mouillée et des écorces résineuses...

Maurice Kuès.

« Les eaux de Siloé ». Edit. « Aux 5 coupes », Genève, 1940.

LES LIVRES

« **L'homme à la découverte de son âme** », par C. G. Jung. Editions du Mont Blanc, Genève et Annemasse.

Le dixième volume de la collection Action et Pensée est un ouvrage important. Il présente au public de langue française les traits fondamentaux d'une pensée psychologique célèbre dans les pays anglo-saxons, mais encore mal connue chez nous, bien que son créateur soit notre compatriote. Il réunit, dans une traduction de R. Cahen Salabelle, des conférences et des articles de C. G. Jung, dont quelques-uns étaient jusqu'alors inédits, et qui contiennent les éléments essentiels de sa pensée.

Bien qu'il soit médecin, Jung ne traite pas uniquement de psychopathologie, il s'élève à la conception d'une psychologie générale, en tenant compte de matériaux pathologiques ; et bien qu'il soit psychanalyste, il ne se borne pas à interpréter des rêves ou des actes manqués, mais il s'efforce de saisir l'âme humaine dans sa totalité, en étudiant le

conscient, à côté de l'inconscient, et en essayant de comprendre leurs rapports. Il élabore ainsi une doctrine originale, qui a le mérite de montrer que l'inconscient, infiniment plus riche que Freud nous le laisse croire, contient autre chose que les produits refoulés de notre instinct sexuel. Mais précisément parce que sa notion de l'inconscient est plus étendue que celle de Freud, et moins bien définie, ses exposés sont moins simples et moins clairs que ceux du psychanalyste viennois.

La connaissance de l'âme humaine n'est pas pour Jung une fin en elle-même ; elle tire sa valeur du fait qu'elle nous aide à mieux vivre. En apprenant qui il est, en écoutant parler son être intérieur, l'homme affermit son équilibre moral, car il peut concilier sa conduite avec les tendances pressenties de son inconscient.

Sans être toujours convaincu par la dialectique de Jung, sans admettre toutes ses opinions, parce que nous ne sommes pas capables de les apprécier, manquant souvent d'information, nous admirons, dans « L'homme à la découverte de son âme », l'expression d'une pensée originale ; cet ouvrage qui fait honneur à la collection Action et Pensée intéresse tout esprit curieux de psychologie, tout homme soucieux de se connaître.

J. R.

Initiation - L'amour chez la femme, R. Dubal, Librairie Payot, Lausanne.

Voici un petit livre appelé à rendre de grands services aux mères qui se demandent comment elles doivent préparer leur enfant à la naissance d'un petit frère ou d'une petite sœur qui va venir au monde, ou aussi, comment lui parler de ses origines et ce qu'il faut pour protéger sa santé nerveuse. Madame Rosette Dubal apporte des vues nouvelles et des exemples d'entretiens, pour préciser les problèmes de l'initiation de l'enfant à la vie. Dans la deuxième partie de l'ouvrage, l'amour chez la femme, l'auteur montre le rôle que joue la vie affective de la mère dans l'éducation et comment les parents peuvent préparer à leur enfant une vie conjugale heureuse ou malheureuse. Illustré par de nombreux cas pris sur le vif et qui témoignent d'une connaissance approfondie de l'âme enfantine et féminine, ce livre contribuera sans aucun doute à préparer un avenir conjugal meilleur aux enfants. (Com.)

Les quatre règles fondamentales de la vie, D. André Liengme, F. Rouge S.A., Lausanne.

Confiance, obéissance, vivre le moment présent, avoir un but digne d'être vécu, telles sont les quatre règles que nous propose le Dr Liengme. Ce livre, fruit de nombreuses expériences et d'une longue méditation, entreprend une exposition synthétique de la vie, liant les unes aux autres les manifestations se produisant sur des plans qui paraissent indépendants, et montrant fortement l'unité de l'être. Et se fondant sur cette unité, déterminées par elle, les règles que nous donne l'auteur tendent uniquement à en conserver l'intégrité. Ses opinions ne sont pas liées à des croyances religieuses particulières. Elles valent tout autant pour l'individu que pour l'éducateur auquel nous recommandons la lecture de ces pages pleines de finesse et de bon sens.

R. J.



Agence générale de Lausanne :
CH. DAIBER
 Rue du Lion d'Or 2 Tél. 252 72

L'assurance sur la vie

a toujours été une ressource précieuse dans les situations les plus variées, mais depuis la guerre elle est devenue indispensable. Vous qui cherchez

Protection et Sécurité

adressez-vous à la

SOCIÉTÉ SUISSE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE HUMAINE

Purement mutuelle **ZURICH** Fondée en 1857

134

COLLÈGE PIERRE VIRET

3, CH. DES CÈDRES (Chauderon)

LAUSANNE

Section A : Elèves à partir de 15 ans — Section B : Garçons de 10 à 15 ans

1938 29 élèves

1941 51 élèves

1944 81 élèves

Maturités. Baccalauréats

Entrée aux Gymnases

Raccordement aux Collèges

Cours préparatoires en vue de l'Ecole Normale

Pasteur P. Cardinaux, dir.

144

Tél. 3 35 99

Vos vêtements

chez

**Très bas
 prix**

DELAPRAZ

Confection dames, messieurs et enfants
 2, rue Haldimand, au 2^m - Grand magasin à l'étage

LAUSANNE

87



**LA MAISON SPÉCIALISÉE
 DEPUIS PLUS DE 100 ANS**

Bonnard Et Cie S.A.

**nouveautés
 Lausanne**

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
B e r n e

J. A. — Montreux



L'IMPRIMERIE NOUVELLE

Ch. Corbax S.A.

MONTREUX

vous offre sa collaboration pour
étudier l'édition et la diffusion de
tout ouvrage scolaire intéressant

Devis et maquettes sans engagement

Place de la Paix · Téléphone 6 27 98

Le français de quelques écrivains

DE CAMILLE DUDAN

Fr. 3.60

M. C. Dudan analyse la langue et le style des maîtres, nous révèle leurs secrets et leur charme

EN VENTE AUX EDITIONS DU CHANDELIER, 33 RUE NEUVE, BIENNE

ET DANS TOUTES LES BONNES LIBRAIRIES

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables :

Educateur: (intérim) R. JAQUET, GENÈVE, r. de Lyon 58. **Bulletin:** Ch. GREC, VEVEY, Torrent 21

Administration et abonnements :

IMPRIMERIE NOUVELLE Ch. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place de la Paix, tél. 6.27.98.

Chèques postaux II b 379.

Responsable pour la partie des annonces: Administration du « JOURNAL DE MONTREUX »

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: Suisse: Fr. 9.—; Etranger: Fr. 12.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique



Agence générale de Lausanne :
CH. DAIBER
Rue du Lion d'Or 2 Tél. 2 52 72

L'assurance sur la vie

a toujours été une ressource précieuse dans les situations les plus variées, mais depuis la guerre elle est devenue indispensable. Vous qui cherchez

Protection et Sécurité

adressez-vous à la

SOCIÉTÉ SUISSE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE HUMAINE

Purement mutuelle **ZURICH** Fondée en 1857

134

COLLÈGE PIERRE VIRET

3, CH. DES CÈDRES (Chauderon)

LAUSANNE

Section A: Elèves à partir de 15 ans — Section B: Garçons de 10 à 15 ans

1938 29 élèves

1941 51 élèves

1944 81 élèves

Maturités. Baccalauréats

Entrée aux Gymnases

Raccordement aux Collèges

Cours préparatoires en vue de l'Ecole Normale

Pasteur P. Cardinaux, dir.

144

Tél. 3 35 99

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne, ou ses agences dans le canton, reçoit les dépôts de sa clientèle et voue toute son attention aux affaires qui lui sont confiées.

5

DEVRED

Vêtements

Grand-Pont Lausanne

85

Société vaudoise de secours mutuels

Caisse maladie-accidents, contrôlée et subventionnée par la Confédération

INSTITUTEURS, INSTITUTRICES,

Le groupement mutualiste d'assurance contre la maladie et les accidents, sous-section S.P.V. de la S.V.S.M. attend votre adhésion et celle de votre famille. **Soyez prévoyants! N'attendez pas!**

Demandez sans engagement tous les renseignements nécessaires pour votre affiliation à Monsieur Fernand Petit, instituteur, rue Ed. Payot 4, à Lausanne. Téléphone 3 85 90.

7